

**PROJET DE COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DE LA CSS NORD
du 12 septembre 2018**

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT/ EXCUSÉ ABSENT
Collège administration			
Préfecture Haute-Garonne	COLOMBET Jean-François LESOURD Anabel BAUTHIAN Valérie		Présent Présente Présente
SIRACED PC	DE LAENDER Pierre ROUSSEAU Simon		Présent Présent
SDIS			Absent
DREAL	CORTES Rémy DERONZIER Celia		Présent Présente
DIRECCTE	DUCLOS Dominique		Présent
DDT			Absent
Collège collectivités			
Mairie de Fenouillet	RUFAU Henri PONTCANAL Antonia	Titulaire Suppléante	Présent Absente
Mairie de Lespinasse	SANCE Bernard DE CARVALHO Alvertina BONZOM Catherine	Titulaire Suppléante Service gestion des risques	Absent Présente Présente
Toulouse Métropole	SUSSET Martine TOUTUT-PICARD Elisabeth CHARDAVOINE Sabine	Titulaire Suppléant Direction environnement	Excusée Absente Présente
Conseil Départemental	DENOUVION Victor FARCY Marie-Claude LABATUT-CALLE Stéphanie	Titulaire Suppléante Service environnement	Absent Présente Présente
Collège riverains			
VNF	CARIO Loïc AUDOUARD Jean-Paul	Titulaire Suppléant	Absent Absent
CCI	RESEAU Jean-François VITRICE Henri	Titulaire Suppléant	Absent Absent
FNE	RIVIERE Alain POUGET Alain	Titulaire Suppléant	Présent Absent
SNCF Mobilités	COMBRES Sandrine	Titulaire	Absente
SNCF Réseaux	CASSEZ Géraldine SALICETO Adeline	Titulaire Suppléant	Présente Absente
Géant Casino	OGET Eric GAULE Bertrand JABINET Antoine	Titulaire Suppléant Suppléant	Présent Présent Absent

Association NORD ENVIE	FOURASTIE Pierre REIGNOUX Jean-Louis	Titulaire Suppléant	Excusé Présent
Collège exploitants			
TOTAL MARKETING France	CAMPOY Christian COURTIER Guillemette	Titulaire Suppléante	Présent Présente
ANTARGAZ FINAGAZ	PALACIN Xavier		Présent
Collège salariés			
TOTAL MARKETING France	MANTECON Jean-Michel COTTAZ Guy	Titulaire Suppléant	Absent Absent
ANTARGAZ FINAGAZ	DUOC NGUYEN Hugues THERMES Christophe	Titulaire Suppléant	Absent Absent

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 21 juin 2017 ;
- 2) Bilan de l'activité 2017 de la société TOTAL Marketing France et de la société Finagaz ;
- 3) Fermeture définitive de la société Finagaz ;
- 4) Bilan de l'activité 2017 de l'inspection des installations classées ;
- 5) Présentation de l'instruction du 6 novembre 2017 relative à la sûreté dans les installations classées pour la protection de l'environnement ;
- 6) Questions diverses

La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de Mme LESOURD, directrice du service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial.

1) Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 21 juin 2017

Le compte rendu de la réunion du 21 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

2) Bilan de l'activité 2017 de la société TOTAL Marketing France et de la société Finagaz

M. CAMPOY (TOTAL Marketing France) présente le bilan de l'activité 2017 de la société TOTAL. Cette présentation liste les actions réalisées au titre de la prévention des risques ainsi que les principaux travaux réalisés au sein du site. Il est en particulier souligné qu'aucun événement portant atteinte à l'environnement et aucun accident de travail ne se sont produits l'an dernier. Sur 151 événements, 138 étaient de gravité 1 et 13 étaient de gravité 2 (aucun de gravité 3). M. CAMPOY détaille ensuite le compte rendu des principaux événements survenus ainsi que les actions correctives mises en œuvre par la suite. Enfin, le POI local a été mis à jour et 20 exercices ont été réalisés, dont 1 exercice PPI.

M. COLOMBET, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, arrive en séance.

M. RIVIERE (FNE) sollicite des exemples d'incidents survenus en 2017 et s'enquiert de l'évolution de ces événements sur plusieurs années. Il souhaite aussi s'assurer que toutes les dispositions ont été prises pour éviter qu'un nouvel aléa pluvial engendre un dépassement des eaux superficielles, comme cela est arrivé en 2017. Enfin M. RIVIERE demande si l'exercice PPI a permis de mettre en exergue une amélioration de la culture du risque dans les entreprises et collectivités environnantes par rapport à l'exercice précédent.

M. CAMPOY explique que les événements de niveau 1 relèvent des signaux faibles (dysfonctionnements, fuites, etc.). Le niveau 2 est déclenché dès lors que ces événements se répètent. Pour 2018, 60 événements de niveau 1 ont été comptabilisés à ce jour (contre 138, au total, en 2017). M. CAMPOY réaffirme ensuite le caractère exceptionnel des conséquences de l'aléa pluvial de l'an dernier. Les canalisations et le décanteur seront désormais nettoyés complètement de manière annuelle.

M. DE LAENDER (SIRACED PC) déclare que les précédents exercices PPI avaient mis en avant une méconnaissance des consignes à adopter du côté de la population riveraine. Des outils ont donc été mis en œuvre (kit à destination des mairies pour aider à décliner les consignes du PPI, acquisition par TOTAL d'un automate d'appel). Pour le site de Lespinasse, l'appropriation des consignes s'est améliorée.

M. COLOMBET rappelle l'objectif des exercices : s'assurer que les règles à suivre restent connues, y compris dans un contexte où aucun accident ne s'est produit depuis des années. C'est un véritable chantier qui nécessite d'importants efforts de toute part.

M. PALACIN (ANTARGAZ FINAGAZ) présente ensuite le bilan 2017 de la société FINAGAZ. Cette présentation met en avant le contrôle réalisé sur les équipements ainsi que sur le terrain tout au long de l'année, dans le cadre d'une démarche sécurité. Un exercice POI a eu lieu, permettant de mettre en œuvre l'ensemble des moyens du site. En 2017, 64 événements (accidents, presque accidents, anomalies) ont été recensés.

Mme FARCY (conseil départemental de la Haute-Garonne) interroge sur le devenir du projet de la convention de financement du PPRT Finagaz et pour lequel un arrêté préfectoral de prolongation a été pris en juin 2018, compte tenu de la cessation d'activité du site.

M. CORTES répond que ce point est abordé au point suivant de l'ordre du jour.

3) Fermeture définitive de la société Finagaz

M. PALACIN annonce l'arrêt de l'exploitation du site de Fenouillet à la suite de la fusion des sociétés ANTARGAZ et FINAGAZ. 15 employés ont choisi un départ et 1 a été muté. Le site a été mis en sécurité et des démantèlements sont prévus en 2019 en attendant que l'usage futur des terrains soit déterminé.

Mme DERONZIER (DREAL) détaille les différentes étapes de la cessation d'activité de ce site, dans le cadre desquelles FINAGAZ devra fournir plusieurs dossiers (diagnostic du site, calendrier des démantèlements, proposition d'usage futur). Une consultation du public est par ailleurs en cours dans le cadre de la procédure d'abrogation du PPRT FINAGAZ, qui n'a plus lieu d'être (de même, par conséquent, que la convention de financement de ce PPRT).

M. RIVIERE est étonné que le processus d'élaboration du PPRT, pourtant très lourd, ait été déroulé jusqu'à son terme alors que la décision de fermer le site – qui est une bonne nouvelle – était sans doute déjà prise à l'époque. M. RIVIERE croit savoir que l'activité sera transférée à Boussens et demande si ce site sera donc aménagé en conséquence.

M. COLOMBET n'estime pas que la fermeture du site soit une bonne nouvelle compte tenu de son impact sur l'emploi et l'économie locale. Pour ce qui est du PPRT, le choix de l'industriel d'arrêter son site est postérieur à l'approbation du PPRT, et sans lien car motivé par des raisons économiques liées à la fusion ANTARGAZ-FINAGAZ.

M. CORTES (DREAL) ajoute que l'activité sur le site de Fenouillet s'arrête et ne sera pas déplacée à Boussens. Aucune extension du site de Boussens n'est envisagée à ce jour.

M. OGET (GEANT CASINO) interroge sur l'avenir du site de Fenouillet et sur la manière dont il sera intégré dans le document d'urbanisme.

M. PALACIN indique qu'aucune décision n'a été prise à ce jour.

M. COLOMBET ajoute que les autorisations émises par les services de l'État tombent à la cessation effective de l'activité par l'exploitant. Dans le cas où une nouvelle installation classée souhaite s'installer sur le site, les services de l'État effectueront une nouvelle instruction.

M. CORTES précise enfin que, dans le cadre de la procédure de cessation d'activité, la collectivité sera consultée sur l'usage futur du site qui sera proposé par l'exploitant.

4) Bilan de l'activité 2017 de l'inspection des installations classées

Mme DERONZIER présente le bilan des inspections et des dossiers instruits auprès des sociétés TOTAL et FINAGAZ en 2017. À la suite de l'inspection de TOTAL, aucune non-conformité n'a été relevée et les moyens de lutte contre l'incendie se sont révélés fonctionnels. L'inspection de FINAGAZ a quant à elle donné lieu à deux non-conformités (non majeures) et à deux observations. Du côté de FINAGAZ, les dossiers instruits ont eu trait à la modification de la disposition des casiers de bouteilles et au changement d'exploitant (fusion ANTARGAZ-FINAGAZ).

5) Présentation de l'instruction du 6 novembre 2017 relative à la sûreté dans les installations classées pour la protection de l'environnement

M. CORTES indique que, pour faire suite aux actes de malveillance des années précédentes, une instruction est parue le 6 novembre 2017 à propos de la mise à disposition et des conditions d'accès aux informations potentiellement sensibles. Cette instruction hiérarchise les informations à caractère sensible et décrit les modalités de leur communication. Elle s'applique aux sites SEVESO.

6) Questions diverses

Aucune question n'est soulevée.

La séance est levée à 10 heures 50.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,


Jean-François COLOMBET